

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 13 DÉCEMBRE 2022, À 19h00,
TENUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR CHRISTIAN DAIGLE MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Madame Marie-Michelle Roux	conseillère numéro	2
Monsieur Pierre Gosselin	conseiller numéro	3
Monsieur Vincent Beaudoin	conseiller numéro	4
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Sont absents :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Étienne Vigneault	conseiller numéro	5

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadia Roy, directrice générale

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 novembre 2022
4. Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2022
5. Programme de soutien aux politiques familiales municipales- demande de prolongation
6. Fermeture du bureau municipal pour le temps des fêtes
7. Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques demande de versement
8. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
9. Prolongement de l'échéancier du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement projet # CKU39467
10. Prolongement de l'échéancier du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement projet # EED48982
11. PRIMADA délégation de signature
12. Embauche d'une aide-éducatrice en service de garde
13. Entente de partenariat Mont Apic
14. Calendrier des séances ordinaires du conseil 2023
15. Fin de contrat employé manœuvre en voirie
16. Nomination au poste de manœuvre en chef
17. Nomination au poste d'opérateur de déneigement superviseur
18. Période de questions
19. Levée de la séance

695-12-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

696-12-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022 est adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

697-12-22

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de novembre 2022 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 157 075.19\$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé *Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de novembre 2022 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 157 075.19\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut. Signer ce ___ du mois de _____ 2022.

Nadia Roy directrice générale

698-12-22

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – DEMANDE DE PROLONGATION

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

➤ augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;

➤ appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a présenté en 2018 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax désire prolonger sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018;

SUR LA PROPOSITION de Vincent Beaudoin

IL EST RÉSOLU À l'unanimité des membres du conseil municipal :

DE demander au Ministère une prolongation de sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales jusqu'au 31 juillet 2023 soit pour une période de 6 mois, en raison du fait :

QUE la conseillère au développement des communautés, responsable du dossier, a dû s'absenter pour des raisons médicales ;

QUE la pandémie de la Covid-19 n'a pas permis aux gens de se réunir pour faire progresser les travaux dans les municipalités ;

QUE les changements de conseils municipaux sont survenus pendant cette période ;

QUE simultanément, les municipalités et la conseillère au développement des communautés ont effectué la démarche municipalité amie des aînés ;

QUE les municipalités viennent de terminer leur processus de consultation pour la PFM;

QUE la MRC et les municipalités ne sont pas en mesure de produire les documents exigés à l'article 3.2. de ladite convention dans les délais prescrits;

D'AUTORISER madame Nadia Roy directrice générale à signer au nom de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2023;

699-12-22

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes pour les semaines du 25 décembre et du 1^{er} janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

700-12-22

FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES DEMANDE DE VERSEMENT

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2021, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales ;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC ;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Beaudoin appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax demande à la MRC de L'Érable, le versement d'un montant de 12312.78 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable ;

QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax entend réaliser les travaux suivants :

QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;

des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

701-12-22

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

Attendu que :

§ La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

§ La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Goulet appuyé et résolu à l'unanimité que :

§ La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

§ La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

§ La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la **programmation de travaux n° 3** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

§ La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

§ La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

§ La municipalité atteste par la présente résolution que la **programmation de travaux n°3** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

702-12-22

PROLONGEMENT DE L'ÉCHÉANCIER DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT PROJET # CKU39467

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'est vu accorder une aide financière maximale de **193 405\$** dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet **Redressement** ;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de douze mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre soit le 17 juin 2021 ;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur d'une période de douze mois;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de confirmer, par résolution au ministre, son intention de terminer les travaux autorisés ainsi que l'échéancier de réalisation des travaux ne pouvant excéder un délai de 24 mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Pierre Gosselin

IL EST RÉSOLU

- **Que** le conseil signifie à Monsieur le ministre François Bonardel, son intention de réaliser les travaux relatifs au numéro de dossier PAVL en objet selon les modalités du Programme d'aide à la voirie locale;
- **Que** l'échéancier de réalisation des travaux à exécuter est le **16 novembre 2023** et, que la réalisation des travaux n'excédera pas le délai de 24 mois à partir de la lettre d'émission du ministre.

703-12-22

PROLONGEMENT DE L'ÉCHÉANCIER DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT PROJET # EED48982

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'est vu accorder une aide financière maximale de **262 192\$\$** dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet **Redressement** ;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de douze mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre soit le 17 juin 2021 ;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur d'une période de douze mois;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de confirmer, par résolution au ministre, son intention de terminer les travaux autorisés ainsi que l'échéancier de réalisation des travaux ne pouvant excéder un délai de 24 mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Marie-Michelle Roux

Que le conseil signifie à Monsieur le ministre François Bonardel, son intention de réaliser les travaux relatifs au numéro de dossier PAVL en objet selon les modalités du Programme d'aide à la voirie locale;

Que l'échéancier de réalisation des travaux à exécuter est le **17 juin 2023** et, que la réalisation des travaux n'excédera pas le délai de 24 mois à partir de la lettre d'émission du ministre

704-12-22

PRIMADA DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ATTENDU la réception d'un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité Amie des Aînées;

ATTENDU QUE le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'en autoriser la signature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jean Goulet

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal autorise le maire monsieur Christian Daigle à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité Amie des Aînées (Dossier 558403).

Adoptée à l'unanimité.

705-12-22

NOMINATION AU POSTE D'AIDE ÉDUCATRICE EN SERVICE DE GARDE

Sur proposition de Pierre Gosselin et appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que Madame Ariane Daigle soit embauchée comme

aide-éducatrice au service de garde selon les conditions mentionnées au contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et les employés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

706-12-22 **ENTENTE PARTENARIAT MONT APIC**

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'offrir aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, 50 % de rabais sur le prix du billet d'entrée (ski et glissades) au mont Apic sur preuve de résidence pour une journée à déterminer avec la direction du Mont Apic.

Il est également résolu de participer à la soirée « CANON » prévue le samedi 11 février 2023 en défrayant les frais d'entrée de 5 \$ par résident de la municipalité ou un minimum de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

707-12-22 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2023**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Beaudoin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 19h;

- 10 Janvier 2023
- 14 février 2023
- 14 mars 2023
- 11 avril 2023
- 09 mai 2023
- 13 juin 2023
- 11 juillet 2023
- 8 août 2023
- 12 septembre 2023
- 10 octobre 2023
- 14 novembre 2023
- 12 décembre 2023

708-12-22 **FIN DE CONTRAT EMPLOYÉ MANŒUVRE EN VOIRIE**

Il est proposé par Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE par cette résolution le contrat de l'employé Émile Gourdes manœuvre en voirie soit terminé en date du 2 décembre 2022;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

709-12-22 NOMINATION AU POSTE DE MANŒUVRE EN CHEF

Sur proposition de Jean Goulet et appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que monsieur Stéphane Bourque soit embauché comme manœuvre en chef selon les conditions mentionnées au contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et les employés en date du 17 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

710-12-22 NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR DE DÉNEIGEMENT SUPERVISEUR

Sur proposition de Marie-Michelle Roux et appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que monsieur Dominic Liberge soit embauché comme opérateur de déneigement superviseur selon les conditions mentionnées au contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et les employés en date du 1 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

Réponse aux diverses questions des citoyens.

711-12-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h34

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Christian Daigle
Maire

Nadia Roy
Directrice générale et greffière-
trésorière